



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 056-215601402-20260424-2026_34-BF



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-quatre avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 25	Votants : 26
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Véronique LAMOUR, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann HEMON, Yoann LE FICHER, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN,

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Franck LORIC à Marie-Christine TALMONT
Simon LE METAYER à Aurélia MINNEBOIS

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Secrétaire de séance : Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 10 avril 2026

**Vote du CFU 2025 - Le Conseil municipal, après retrait de Monsieur le Maire conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, compte 26 votants.*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
Délibération n°2026_33
Nom.Actes (7.1)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15 ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 relatif au budget principal de la commune et aux quatre budgets annexes ;

Vu les maquettes budgétaires relatives au CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le CFU du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre CFU et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. **le Maire a quitté la séance** et que le conseil municipal, a élu « Mme Marie-Christine TALMONT » pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, adjointe au Maire déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le Compte Financier Unique 2025 pour les budgets suivants :

- Budget Principal de la Commune de Moréac ;
- Budget Lotissement La Sittelle ;
- Budget Lotissement La clé des Champs ;
- Budget Lotissement Les poètes 2 ;
- Budget Photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des 26 votants, par un vote à main levée :

- **D'APPROUVER et ADOPTER** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 des budgets précités, tel que présenté en séance, conformément aux maquettes annexées et à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260424-2026_34-BF



La délibération est adoptée à l'unanimité des 26 votants, par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 24 avril 2026*

*Tristan CAMPS
Le secrétaire de séance,*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Tristan Camps', written over a horizontal line.

*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

An official blue circular stamp for the 'MARIE DE MOREAC (Morbihan)' municipality, featuring a coat of arms. A handwritten signature in blue ink is written across the stamp.